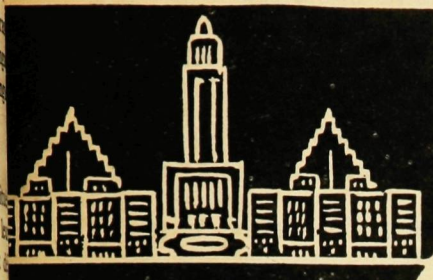


RETOUR A  
RETURN TO

14  
15  
19  
D. Beaudry  
5-21-793

RETOUR A  
RETURN TO 2c  
DUS  
DUE

Dr René Beaudry, M.'61,  
3635, rue Préfontaine, app. 6,  
Montréal.



# Le Matin

Bulletin de liaison des Diplômés de l'Université de Montréal

JUIN 1963

2222 AVENUE MAPLEWOOD — MONTRÉAL 26

*Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication*

# 20,000

# DIPLÔMÉS

# CONVOQUÉS

voir

page 2



## L'urgence exige des changements

E  
D  
I  
T  
O  
R  
I  
A  
L

Une évolution accélérée vient transformer la vie de la société québécoise. Dans tous les secteurs, l'on procède à des examens, des prises de position, des enquêtes de toutes sortes. Tous ceux qui ont conscience d'appartenir à la société, tous ceux qui veulent prendre le départ, se soucient d'adapter les exigences actuelles au rythme d'un cheminement qui va s'accroissant... Aucun groupe social ne demeure indifférent devant cette accélération vers un monde nouveau encore mal défini.

Le bien commun exige le service de tous. Les institutions ne sont plus la chasse gardée de quelques tristes sires mais l'affaire de tous au service de tous. L'individualisme morbide qui a tenu la société québécoise dans le marasme depuis longtemps, disparaît devant la vague terroriste menaçant la vie même des individus. Le beau temps des grands discours doit céder la place à l'action de chacun dans les cadres d'organismes dynamiques soutenus par tous et au service de la société tout entière. Chacun doit mettre la main à la pâte et assumer entièrement toutes ses responsabilités.

Dans cette perspective d'adaptation Les Diplômés de l'Université de Montréal doivent faire leur part.

Le Conseil après de nombreuses réunions d'étude a décidé de convoquer en assemblée générale tous les Diplômés et soumettre à cette assemblée un projet de réforme des structures de l'association. Les suggestions soumises à l'assemblée tendent vers une plus grande souplesse administrative

permettant une action prompte quand les circonstances l'exigent.

Les changements projetés aux règlements de l'association sont d'une extrême importance. C'est l'affaire de chaque diplômé de prendre part à cette évolution.

L'assemblée du vingt juin sera les grandes assises où le rôle de l'association des Diplômés de l'Université de Montréal sera clairement défini, les objectifs ultimes fixés.

Chaque Diplômé a l'occasion de participer directement à la marche de son association, d'apporter à son groupement ses initiatives et sa collaboration. Les Diplômés de l'Université de Montréal ne constituent pas un club de snobs qui se contente de parader ou de recueillir des honneurs, mais un secteur social dont l'action s'avère de toute première nécessité. Refuser sa participation aux activités de ce groupe c'est en quelque sorte abdiquer socialement. Si la société ne peut pas compter sur les diplômés de ses universités, si l'indifférence de ces derniers continue à se manifester, notre monde est dangereusement malade. A chaque diplômé de se prononcer.

Tous les jours, des événements viennent confirmer une triste réalité. Tous les jours, d'autres événements soulignent une indifférence sociale dangereuse. Ceux qui, par leur éducation, leur sens des responsabilités demeurent désintéressés assument une lourde responsabilité devant la société.

Le temps est venu d'agir.

Gérard MATTEAU

# VOUS

• **DIPLÔMÉS**  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
*êtes convoqués . . .*

**AU CENTRE SOCIAL**  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,  
JEUDI LE VINGT (20) JUIN, À 8.30 HEURES p.m.  
Votre présence est indispensable.

OBJET DE L'ASSEMBLÉE : voir pages 3 et 4.



# Changements aux Règlements de l'Association

## RÈGLEMENTS ACTUELS

### I - DÉFINITIONS :

Aux fins des règlements, les mots: "association", "Conseil", "exécutif", "facultés", "écoles", "Diplômés" et "professeurs" sont définis comme suit:

- a) Le mot "association" employé seul désigne "Les Diplômés de l'Université de Montréal";
- b) Le mot "Conseil" employé seul désigne le Conseil d'Administration de l'Association;
- c) Le mot "exécutif" employé seul désigne le Comité exécutif de l'Association;
- d) Les mots "facultés" et "écoles" désignent les facultés de l'Université de Montréal, les écoles affiliées ou annexées à l'Université de Montréal et les spécialités relevant de ces facultés, écoles affiliées ou annexées, les facultés de l'ancienne section de Montréal de l'Université Laval et les écoles affiliées ou annexées à cette section, et désignées par le Conseil de l'Association.
- e) Le mot "diplômés" employé seul désigne tous les anciens élèves de l'une des facultés ou écoles ayant obtenu un baccalauréat, une licence, une maîtrise ou un doctorat de l'Université de Montréal ou de l'Université Laval après études faites dans l'une de ces facultés ou écoles. Il désigne aussi les diplômés de l'École d'Architecture de Montréal ou de l'ancienne section d'architecture de l'École des Beaux-Arts de Montréal;
- f) Le mot "professeur" désigne les membres du personnel académique ou enseignant des facultés ou écoles.

### II - MEMBRES :

1. Les membres de l'Association sont de trois catégories :
  - a) Les membres titulaires;
  - b) Les membres adhérents;
  - c) Les membres honoraires.
2. Sont membres titulaires les Diplômés.
3. Peuvent être membres adhérents:
  - a) Les professeurs, non diplômés au sens des présents règlements, en fonction ou en retraite,
  - b) Les anciens élèves qui ont fait un stage d'au moins un an dans une des facultés ou écoles,
  - c) Les diplômés honoraires de l'Université de Montréal,
  - d) Les détenteurs d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal depuis au moins cinq ans,
  - e) Les personnes portant un intérêt particulier à l'Université de Montréal ou à l'Association,
4. Les membres honoraires sont nommés à vie. Cette nomination doit être:
  - a) Approuvée par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée du Conseil spécialement convoquée à cette fin,
  - b) acceptée par la personne proposée.
 Un membre honoraire peut en même temps être membre d'une autre catégorie.
 Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.
5. Tout Diplômé, sous réserve des dispositions du paragraphe 7 du présent article est membre titulaire de l'Association. Toute personne qui se conforme aux dispositions du paragraphe 3 du présent article devient membre adhérent sur résolution du Conseil ou lorsque sa demande est acceptée par le Conseil.
6. Tout membre peut démissionner par écrit.
7. Le Conseil peut, par un vote unanime, expulser un membre de l'Association.

8. Tout membre titulaire ou adhérent cesse de l'être à la fin de l'exercice financier pour lequel il n'a pas payé sa cotisation.

9. Le Conseil peut accorder une réduction sur la cotisation aux membres titulaires diplômés depuis moins qu'un certain nombre d'années.

### III - CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ EXÉCUTIF ET COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS :

1. Les affaires de l'Association sont administrées et dirigées par un Conseil d'administration, un Comité exécutif et un Comité du fonds des anciens.
2. Le Conseil d'administration peut nommer ou former tout autre comité qu'il juge utile.
3. Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif doivent être membres titulaires de l'Association, sauf les anciens présidents de l'A.G.E.U.M., s'ils ne sont pas encore diplômés.

### IV - FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF :

1. Le Conseil d'administration a la direction générale des affaires de l'Association; il décide de toute question se rapportant aux biens de l'Association, autorise les dépenses à encourir, fixe la contribution annuelle et la date de son paiement, détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection des représentants des membres titulaires diplômés des facultés ou écoles au Conseil, et en général exerce tous les droits et pouvoirs de l'Association.
2. Le Comité exécutif exerce les pouvoirs que lui délègue le Conseil d'administration.

### V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration se compose de deux membres titulaires élus par les membres titulaires diplômés de chacune des facultés ou écoles, y compris l'école d'architecture, du président, des deux vice-présidents, du secrétaire et du trésorier de l'Association, des trois derniers présidents de l'Association, du président actuel et des trois derniers présidents de l'association générale des étudiants de l'Université de Montréal.

### VI - ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1. Les représentants au Conseil des membres titulaires diplômés de chacune des facultés ou écoles sont élus, après mise en nomination, à la majorité des voix des membres titulaires, diplômés de leur faculté ou école; ils restent en fonction pendant deux années ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.
2. A la première élection au Conseil des représentants des membres titulaires diplômés d'une faculté ou école, on tirera au sort pour décider lequel des deux représentants sera en office pour deux années, l'autre ne devant l'être que pour une année.
3. Le membre titulaire, diplômé de plus d'une faculté ou école, peut voter à l'élection des représentants des membres titulaires diplômés de chaque faculté ou école dont il est diplômé mais il ne peut en même temps être représentant au Conseil des membres titulaires diplômés de plus d'une faculté ou école.

### VII - OFFICIERS :

1. Les officiers de l'Association sont le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et le trésorier de l'Association.
2. Les officiers sont choisis par le Conseil à une assemblée tenue durant le mois de juin, ils entrent en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui suit et demeurent en fonction pendant une année ou jusqu'à ce que leurs successeurs entrent en fonction. Ils sont rééligibles, cependant le même président ne peut être réélu pour plus de trois termes successifs.
3. Le président et les deux vice-présidents doivent être les diplômés de facultés ou écoles différentes.
4. Le président ou un des vice-présidents, le secrétaire et le trésorier doivent être domiciliés dans un rayon de 50 milles de Montréal.

### VIII - COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Le Comité exécutif se compose des officiers actuels, du président sortant de charge de l'Association et de trois membres

## L'INTER

"L'Inter", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de l'Inter sont situés à 2222 avenue Maplewood, chambre 361. Tél.: RE. 3-9951, poste 312 et 346.

Rédaction et Administration: M. Gérard MATTEAU, Secrétaire du Conseil des Diplômés et du Fonds Annuel de l'Alma Mater.



élus au Conseil d'administration et choisis par le Conseil à l'assemblée suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des membres.

#### IX — VACANCES :

1. Le membre du Conseil qui s'absente, sans raison acceptée par le Conseil, de trois assemblées consécutives, est considéré comme démissionnaire. Il en est de même pour tout membre du Comité exécutif absent de deux assemblées consécutives de ce Comité.

2. Toute vacance au Conseil et au Comité exécutif est remplie par le Conseil.

#### X — PRÉSIDENT :

Le président a la surveillance des affaires de l'Association; il fait partie de tout Comité nommé ou formé par le Conseil; il préside les assemblées de l'Association, du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Il ordonne la convocation des assemblées et veille à l'exécution des décisions qui y sont prises. A l'assemblée générale annuelle il fait rapport des activités de l'année écoulée.

#### XI — VICE-PRÉSIDENTS :

En cas d'absence ou d'incapacité de pouvoir d'agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par un des vice-présidents.

#### XII — SECRÉTAIRE :

Le secrétaire agit comme secrétaire à toutes les assemblées et il en dresse procès-verbal. Il dresse et maintient à jour une liste des facultés et écoles mentionnées au règlement no. 1, une liste des membres de l'Association, du Conseil, du Comité exécutif et de tout autre comité. Il a charge de la correspondance et il a la garde des livres, documents et archives de l'Association et ne peut s'en départir que sur résolution du Conseil l'y autorisant.

#### XIII — TRÉSORIER :

Le trésorier a charge des finances de l'Association, de la comptabilité ainsi que des affaires de banque.

#### XIV — VÉRIFICATEURS :

Le ou les vérificateurs sont nommés chaque année à l'assemblée générale annuelle, ou à défaut, par le Conseil. Ils examinent les comptes et la comptabilité de l'Association et de tout comité, vérifient le bilan annuel et l'état des revenus et dépenses de l'Association et de ses comités et font rapport du tout au Conseil qui soumet ensuite ce rapport aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

#### XV — PRÉSIDENT HONORAIRE :

Le président honoraire est nommé chaque année à l'assemblée générale annuelle ou, à défaut, par le Conseil.

#### XVI — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

L'Assemblée générale annuelle des membres a lieu dans le mois de septembre de chaque année à l'endroit et au temps fixés par le Comité exécutif. Cette assemblée est convoquée par le secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres à l'adresse inscrite sur la liste des membres, et déposé à la poste au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée.

#### XVII — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE :

1. Le président, un des vice-présidents, deux membres du Conseil d'administration ou dix membres titulaires peuvent en aucun

temps requérir le secrétaire de convoquer une assemblée générale spéciale des membres. Le règlement no. XVI s'applique à toute assemblée générale spéciale, cependant l'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit mentionner le ou les objets pour lesquels elle est convoquée.

2. L'assemblée générale annuelle peut aussi être une assemblée générale spéciale.

#### XVIII — VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Dans toute assemblée générale seuls les membres titulaires ont droit de vote et au cas d'égalité des voix, le président a vote prépondérant.

#### XIX — QUORUM AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Le quorum à toute assemblée est de 25 membres titulaires.

#### XX — ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les assemblées du Conseil d'administration sont tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire, mais au moins tous les mois; aucune assemblée n'est obligatoire en juin, juillet et août. Ces assemblées sont convoquées par le secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres du Conseil à l'adresse inscrite sur la liste de ces membres, et déposé à la poste au moins 3 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée et contenir l'ordre du jour.

Le quorum à toute assemblée du Conseil est de 11 membres.

#### XXI — ASSEMBLÉES DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Les assemblées du comité exécutif sont tenues sur convocation verbale de 24 heures au moins une fois par mois, sauf en juillet et août. Le quorum à ces assemblées est de 3 membres.

#### XXII — COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS :

Un comité dit du "fonds des anciens" sera formé par le Conseil avec les pouvoirs que lui accordera le Conseil.

#### XXIII — SIGNATURES :

Tous chèques, billets, traites, lettres de change, connaissements, endossements et autres effets de commerce, contrats, actes et documents requérant la signature de l'Association seront signés par le président ou l'un des vice-présidents et par le secrétaire ou le trésorier, et tous les documents ainsi signés seront une preuve que leur signature était requise par l'Association, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve.

#### XXIV — EXERCICE FINANCIER :

L'exercice financier se termine le 30 juin.

#### XXV — SIÈGE SOCIAL :

Le siège social est établi au Centre Social de l'Université de Montréal, 2222 avenue Maplewood.

#### XXVI — CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

Le Conseil peut, de temps à autre, amender, changer ou abroger aucun des règlements; ces amendements, changements ou abrogations restent en vigueur jusqu'à l'assemblée générale (annuelle ou spéciale) des membres qui suit, alors que pour demeurer en vigueur, ces changements, amendements ou abrogations devront être approuvés et ratifiés par le vote d'au moins les deux tiers des membres titulaires présents, le tout sujet aux dispositions de la troisième partie de la loi des Compagnies de Québec.

## CHANGEMENTS PROPOSÉS

Le Comité recommande les amendements suivants :

1° L'Article V des règlements est abrogé et remplacé par le suivant :

#### ART V — COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Le Conseil d'Administration de l'Association est composé de douze administrateurs élus par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle et à titre ex-officio du président sortant de charge de l'Association.

2° L'Article VI des règlements est abrogé et est remplacé par le suivant :

#### ART VI — COMITÉ CONSULTATIF:

A sa première Assemblée régulière qui suit l'Assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration nomme les membres d'un comité consultatif composé de deux représentants de chaque faculté ou école reconnue par le Conseil d'Administration.

Ce Comité consultatif est convoqué par le Conseil d'administration pour recevoir son avis sur toute matière qu'il juge à propos.

3° Le paragraphe 2 de l'Article VII des règlements est remplacé par le suivant :

**L'association n'est pas un club fermé, mais un groupement ouvert à tous les Diplômés de l'Université de Montréal.**

"2 — Les officiers sont choisis par et parmi les membres du conseil lors d'une assemblée spéciale du conseil qui est tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle".

4° L'Article 8 (VIII) des règlements est remplacé par le suivant :

"VIII — Le Comité exécutif se compose du président, des deux vice-présidents, du secrétaire et du trésorier".

5° L'Article XVI est amendé en remplaçant à la 2ème ligne les mots "Le Comité exécutif" par "le Conseil".

6° Le deuxième paragraphe de l'Article XX est remplacé par le suivant :

"Le quorum à toute assemblée du Conseil est de sept membres élus".

7° L'Article XXI est remplacé par le suivant :

ART XXI — Les Assemblées du Comité exécutif sont tenues sur convocation du président par avis verbal de 24 heures. Le quorum est de 3 membres.

8° Article XXIV — L'exercice financier se termine le 31 mai.



## Mémoire à la Commission Parent

*Pour le bénéfice de tous les Diplômés, nous résumons le mémoire présenté à la Commission Parent et reproduisant les recommandations contenues dans ce document. Ainsi les lecteurs auront une idée assez complète du mémoire.*

G.M.

4

### Première recommandation

Nous recommandons qu'un Conseil permanent, à fonction purement consultative et composé d'humanistes reconnus pour leur compétence philosophique, littéraire, scientifique ou religieuse, soit établi sans délai après l'expiration du mandat de la présente Commission et qu'il soit chargé de définir l'objet formel de l'éducation pour la Province de Québec et fasse sur le sujet toutes études qui pourront lui être demandées et toutes suggestions et recommandations qu'il croira appropriées.

### Deuxième recommandation

Nous recommandons que dans la préparation des structures, des programmes et des maîtres, toute pédagogie utilitaire soit bannie et remplacée par une pédagogie humaniste, et ce, aux cours primaire, secondaire, tertiaire et supérieur.

### Troisième recommandation

Nous recommandons que les cours secondaire et tertiaire donnent un "enseignement où l'on n'apprend... rien, mais où l'on apprend à apprendre, où l'on acquiert les qualités d'esprit qui sont fondamentales pour apprendre vite et bien". (Fernand Robert).

### Quatrième recommandation

Nous recommandons que les manuels scolaires reflètent les exigences humanistes pour que l'élève puisse, en partant du milieu où il vit, accéder à l'universalité de la connaissance.

### Cinquième recommandation

Nous recommandons que dans cette même perspective, tout le matériel pédagogique essentiel, nécessaire et utile soit mis à la disposition du personnel enseignant de la Province de Québec.

### Sixième recommandation

Nous recommandons que l'enseignement de la langue maternelle soit intensifié au niveau primaire et que l'enseignement de la langue seconde en soit retrans-

ché si cette mesure est jugée opportune au point de vue pédagogique.

### Septième recommandation

Nous recommandons que l'enseignement formel de la langue seconde ne commence seulement qu'au moment où la langue maternelle a déjà marqué l'esprit de l'enfant.

### Huitième recommandation

Nous recommandons que les manuels servant à l'enseignement dans la Province de Québec devraient être d'inspiration typiquement québécoise et, dans le cas où il est jugé bon de faire appel à des ouvrages étrangers, ces derniers devraient être adaptés à notre milieu avant de les intégrer au programme.

### Neuvième recommandation

Nous recommandons que dans la réalisation de ce but, il faudra toujours avoir présent à l'esprit qu'on ne peut laisser deux blocs ethniques subsister côte-à-côte sans favoriser les échanges et la compréhension mutuelle afin de tirer le meilleur profit possible de cette situation particulière à la Province de Québec.

### Dixième recommandation

Nous recommandons qu'après un dépistage adéquat, une fiche, révisée à tous les cinq mois, accompagne l'écolier tout au cours de sa scolarité.

### Onzième recommandation

Bien faite, l'orientation rend de grands services tant à l'étudiant qu'à l'organisation scolaire. Toutes les institutions devraient posséder un service adéquat d'orientation.

### Douzième recommandation

Le choix des options doit se faire au niveau de la onzième année de scolarité pour ceux qui ne désirent pas entreprendre des études universitaires, et au niveau de la treizième année pour ceux qui entreprennent les études universitaires.

### Treizième recommandation

L'école doit permettre à l'enfant un épanouissement total de sa personnalité à partir des aptitudes qu'il possède.

### Quatorzième recommandation

Les cours secondaire et tertiaire doivent, au cours de deux étapes: septième, huitième, neuvième et dixième années (première étape), onzième, douzième, treizième et quatorzième années (deuxième étape), former des hommes selon les exigences humanistes, la véritable spécialisation ne devant s'offrir qu'au niveau universitaire. Après ces huit années d'études, un Baccalauréat ès Arts sera décerné.

### Quinzième recommandation

Au cours de l'étude et de la révision de notre système d'éducation, il importe au plus haut

degré de ne pas perdre de vue le sujet de l'éducation: c'est-à-dire l'enfant.

### Seizième recommandation

Il nous semble que, tout en respectant scrupuleusement les droits naturels des minorités comme nous l'avons fait dans le passé, la préoccupation principale de l'Etat du Québec doit assurer l'épanouissement de l'élément dominant de sa population qui reste, selon les données officielles, catholique dans une impressionnante proportion de près de 90%.

### Dix-septième recommandation

Qu'on opte pour toutes les modalités et les tolérances possibles, personne n'y verra d'inconvénients si les droits imprescriptibles de la majorité canadienne française sont respectés intégralement.

## RAYONNEMENT CANADIEN-FRANCAIS S.O.S.

*Plusieurs étudiants et étudiantes des autres provinces du Canada et même des Etats-Unis désirent venir au Canada apprendre à parler français. Auriez-vous une chambre à mettre à leur disposition ?*

*Plusieurs étudiants français aimeraient faire des stages de travail au Canada pour une période d'environ six semaines. Auriez-vous du travail à leur offrir ?*

*Veillez transmettre tous renseignements au Service de Placement de l'Université de Montréal. — RE. 3-9951, poste 300.*

## VOYAGE D.U.M. 1963

**Dernière chance de faire un voyage en Europe avec les Diplômés de l'Université de Montréal. Les conditions permettent à la famille du Diplômé de faire le voyage sans que ce dernier soit tenu de les accompagner. Profitez de cet avantage qui vous est offert pour la dernière fois. Il y a encore quelques places à bord du deuxième avion... Les premiers arrivés, les premiers servis. Dernière chance! — Tél. RE. 3-9951, Poste 312.**



# CHRONIQUE DE L'ASEP

*Association des diplômés en sciences sociales  
économiques et politiques de l'U de M.*

C'est avec joie et regret que nous apprenons le départ en septembre 1963 du Révérend Père Georges Henri Lévesque, ancien professeur aux sciences sociales. Il est chargé de fonder une université au Rouanda.

Nous lui souhaitons, au nom de ses anciens élèves et amis, tout le succès qu'il mérite dans cette oeuvre grandiose qui fera mieux connaître en Afrique, le prestige du Canada Français.

La Société Royale du Canada vient de se nommer un nouveau membre dans la personne du Révérend Père Arès, S.J. Tous les confrères de l'ASEP se réjouissent de cette nomination qui nous fait grandement honneur.

C'est un devoir agréable de remercier ici nos distingués conférenciers, qui depuis le début de l'an, ont accepté d'être nos hôtes à nos soupers-causeries, du Cercle Universitaire.

Mlle Berthe Michaud, directrice du Service Social Scolaire de la ville de Montréal, nous a donné une très instructive conférence le 22 janvier. Elle avait choisi pour thème, "Le Service Social au service des écoles." Le sujet de grande actualité fut traité d'une manière fort agréable et le forum qui a suivi a beaucoup intéressé les nombreux auditeurs.

Mademoiselle Berthe Michaud a devant elle un magnifique champ d'apostolat laïque. Le Service Social dans les écoles apporte une aide précieuse, aux parents qui sont très souvent dépassés par les problèmes de leurs enfants.

Mademoiselle Lise Sauvé, notre dévouée secrétaire de l'ASEP, et membre du Service Social de l'Hôpital Notre-Dame, nous a présenté la conférencière avec beaucoup de grâce.

Le Directeur de l'Office d'initiations économiques et touristiques de la ville de Montréal, Monsieur Valmore Gratton eut l'obligeance d'accepter notre invitation au souper-causerie du 5 mars, au Cercle Universitaire.

Notre éminent conférencier nous a causé de "Montréal Economique", — du métro — de l'exposition universelle, etc. Les nombreuses questions qui lui furent amicalement posées par un public très emballé, furent un témoignage de l'agrément que nous avons eu à l'entendre.

Tout en ne se permettant aucune indiscretion, Monsieur Valmore Gratton a su nous inspirer pleine confiance en l'avenir économique de notre métropole et des futurs plans d'expansions qui nous attendent. Montréal n'a pas fini de nous surprendre. Monsieur Fernand Forget, publiciste de l'ASEP, nous a présenté l'orateur avec beaucoup d'à-propos.

Les finissants de la faculté des sciences sociales économiques et politiques de l'U de M furent les invités de l'ASEP, à un souper-causerie, jeudi le 25 avril, 1963.

Ces agapes eurent lieu au Centre Social de l'U de M, sous la présidence de Monsieur Philippe Garigue, doyen de la faculté. Les membres du conseil de la Fondation Edouard Montpetit étaient les invités d'honneur, et rehaussaient de leur présence cette belle fête de famille.

Nous tenons à remercier Monsieur Philippe Garigue pour la gentillesse dont il a toujours fait preuve envers nous en plusieurs circonstances.

Dans un langage châtié, il nous a exposé, "Où nous en sommes en Sciences Sociales Economiques et Politiques à l'Université de Montréal."

Il nous a fait part des nombreux développements apportés au programme des études depuis quelques années. — Nous espérons avoir bientôt des docteurs en Sciences Sociales Economiques et Politiques.

Plus de cinq cents étudiants fréquentent assidûment les cours du jour.

Merci, Monsieur Garigue, pour tout le bien que nous vous devons et soyez assuré de notre sincère amitié. La faculté des Sciences Sociales s'imposera en dépit des nombreuses difficultés qui retardent son complet épanouissement.

Nous sommes en bonne voie et très heureux de le reconnaître.

Maître Albert Mayrand, secrétaire de la faculté de droit de l'U de M a fait les présentations de notre doyen, avec beaucoup d'esprit. Il rappela avec émotion, les origines de la Fondation Edouard Montpetit, au temps où il était lui-même président de l'ASEP. Il est à-propos de rappeler ici que la Fondation Montpetit accorde chaque année, une valeur de six bourses aux étudiants des Sciences Sociales Economiques et Politiques de l'U de M afin de les aider à poursuivre leurs études.

Plusieurs boursiers de la Fondation Montpetit nous honoraient de leur présence.

MM. Luc Martin et Pierre Girard présidents des étudiants en Sc. Soc. et Pol. avaient réuni plus de quarante confrères. Nous les remercions d'avoir ajouté une note de jeunesse par leur gaieté.

Le but de cette soirée de famille, était de mieux nous connaître afin de mieux nous comprendre et nous aider.

A notre récent souper-causerie du 28 mars 1963, au Cercle Universitaire, le Rév. Père Bradette, O.P. directeur de la Revue Dominicaine "Maintenant" intitula sa conférence "Le Concile apportera-t-il un peu d'air frais dans l'Eglise?..." Le sujet fort intéressant nous fait mieux comprendre les problèmes de l'Eglise.

Notre hôte fut brillamment introduit par Mlle Berthe Lussier, directrice de l'ASEP, dont le dévouement nous a toujours été d'un précieux secours.

En terminant l'année universitaire l'ASEP remercie ses nombreux membres et amis.

Envers les Finissants des Sc. Soc. Eco. et Pol. l'ASEP forme des voeux de plein succès dans l'avenir et les invite à devenir des membres actifs de notre association.

Nous avons besoin de sang jeune et chaud pour prendre la relève.

A tous, bonnes et heureuses vacances.

Docteur Gérald AUMONT, M.D. Président

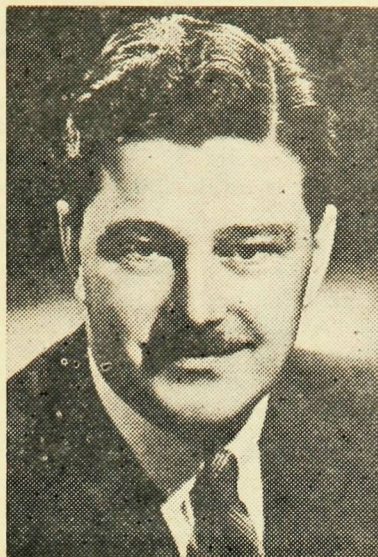


# DOCTORAT de L'UNIVERSITÉ de MONTRÉAL

## LE 31 MAI 1963



M. MARCEL FARIBAULT



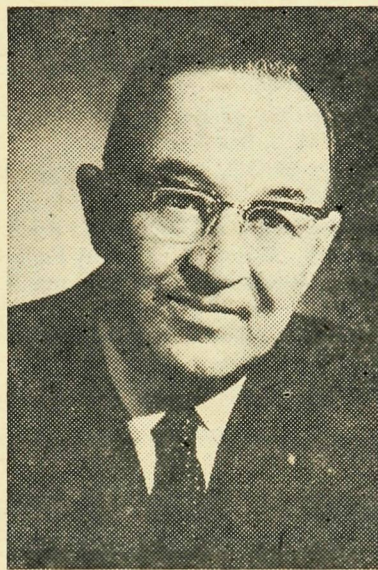
L'hon. PAUL GÉRIN-LAJOIE



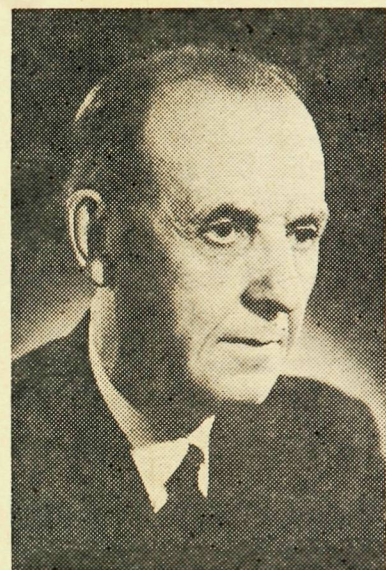
Me H. CARL GOLDENBERG, c.r.



M. BERNARD LECHARTIER



M. J.-LOUIS LÉVESQUE



M. ESDRAS MINVILLE

L'Université de Montréal conféra des doctorats honorifiques aux personnalités suivantes lors de la collation des grades, le vendredi 31 mai 1963 :

**M. Marcel Faribault**, président et directeur général du Trust Général du Canada et ancien secrétaire général de l'Université de Montréal;

**L'hon. Paul Gérin-Lajoie**, ministre de la Jeunesse dans le Gouvernement du Québec et spécialiste en droit constitutionnel;

**Me H. Carl Goldenberg, c.r.**, avocat et économiste;

**M. Bernard Lechartier**, vice-président et directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien et président du Conseil d'administration du Collège Marie de France;

**M. J.-Louis Lévesque**, président du Crédit Interprovincial Inc. et de la Corporation de Valeurs Trans-Canada;

**M. Esdras Minville**, éducateur, ancien directeur de l'École des hautes études commerciales et ancien doyen de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal.

L'honorable Gérin-Lajoie et Me Goldenberg reçurent un doctorat honorifique en droit et Messieurs Faribault, Lechartier, Lévesque et Minville reçurent le doctorat honoris causa de l'Université.

N.B. — Dans les deux cas, le sigle est LL.D. (hon.)

### SERVICE DE PLACEMENT — OFFRES D'EMPLOIS DIPLOMÉS DEMANDÉS

#### 3 à 5 ans d'expérience

**Programmeur :**  
compagnie d'assurance

**Diététiste :**  
hôpital

**Economiste :**  
compagnie de transport

**Chimiste :**  
recherches (pollution de l'air)

#### 3 ans et moins d'expérience

**Bibliothécaire :**  
industrie chimique

#### Géographe :

agent pour compagnie de  
photographie aérienne

#### Historien :

pour exposition 1967

#### B. Sciences :

représentants techniques pour :  
équipements d'audition,  
balances de précision,  
produits pharmaceutiques

#### B. Sciences (chimie) :

industrie de la peinture  
brasserie

#### Bacheliers ès arts :

stagiaires administratifs;  
valeurs mobilières et  
immobilières  
compagnies de prêts  
bureaux de personnel  
acheteur pour une  
importante bijouterie  
agents d'assurance-groupe  
manufacturier de tapis

N.B. — Le représentant du Congo viendra recruter des professeurs au début de juin. Ceux qui sont intéressés doivent communiquer avec le Service de Placement, RE. 3-9951, poste 300.



## L'AGEUM distribue ses mérites

M. RENE LEVESQUE a reçu récemment la plus haute marque d'appréciation accordée par l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal. Son audace dans les tâches qu'il entreprend lui a valu le Mérite d'Or.

C'est au Centre Social de l'Université de Montréal qu'a eu lieu la cérémonie de la remise des Mérites Universitaires décernés chaque année par l'A.G.E.U.M.

Il y avait huit autres récipiendaires des Mérites d'Or honorifiques.

L'A.G.E.U.M. a voulu récompenser un homme qui a lutté toute sa vie dans des conditions difficiles, un homme inusable qui a consacré sa vie à la science au point de devenir une sommité dans le monde entier : le Docteur HANS SELYE.

C'est parce qu'il recherche honnêtement une base d'entente mutuelle entre les deux groupes ethniques du Canada, que M. ERIC KIERANS a reçu son mérite honorifique.

Il aurait suffi, paraît-il, de la campagne d'éducation populaire lancée par la CSN pour que M. JEAN MARCHAND se mérite la même récompense.

La Fondation JEAN-LOUIS LEVESQUE a valu à son fondateur un Mérite d'Or. M. Jean-Louis Léves-

que contribuait par ce geste à développer le secteur de l'Education.

En M. SARTO MARCHAND, l'A.G.E.U.M. a voulu reconnaître l'apport que ce financier consacre au progrès du Québec, par le travail du Conseil d'Expansion Economique, et par ses dons généreux aux étudiants.

M. JEAN DUCEPPE, parce qu'il a toujours été un ami de l'A.G.E.U.M. et qu'il l'a prouvé à maintes reprises, soit par son aide, soit par ses critiques sévères mais constructives, a aussi reçu un Mérite d'Or.

M. Réal Pelletier, journaliste au quotidien "Le Devoir", recevait sa récompense pour une année consacrée à faire connaître à l'extérieur le travail de l'A.G.E.U.M.

Enfin, en Mlle Micheline Boucher, l'A.G.E.U.M. a voulu récompenser celle qui durant trois ans a été secrétaire de l'Association.

Dans la section des mérites accordés à des étudiants, M. J.-Bernard Landry, président de l'A.G.E.U.M. a reçu le Mérite d'Or.

Les mérites d'argent sont allés à Messieurs Jacques Girard, Michel Gouault et Pierre Marois. Messieurs Marcel Desjardins, Louis Duval et Louis Marceau ainsi que Mlles Chantal Gagnon et Michèle Rivet se méritaient les mérites de bronze.

## Cérémonie de fin d'année à l'école de médecine vétérinaire de la Prov. de Québec à St-Hyacinthe

La cérémonie de fin d'année à l'Ecole de Médecine vétérinaire de la province de Québec — affiliée à l'Université de Montréal — se tenait mercredi, le 15 mai, à 3 heures de l'après-midi, à l'auditorium de cette institution.

Mgr Irénée Lussier, P.D., Recteur de l'Université de Montréal, présidait la cérémonie, conjointement avec l'Hon. Alcide Courcy, B.S.A., Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec. Mgr le Recteur conféra le grade de DOCTEUR EN MEDECINE VETERINAIRE aux 17 finissants de la promotion 1963.

Le palmarès soulignait les mérites des finissants et des étudiants qui ont obtenu des succès remarquables au cours de leurs études. Comme d'habitude, des bourses et des prix furent attribués aux élèves méritants; ils sont offerts par des associations professionnelles, des compagnies de produits biologiques et pharmaceutiques, de même que par des amis de l'institution.

Les finissant de la promotion 1963 sont:

### NOMS

Jacques Baron  
Joseph Bélanger  
Jacques Demers  
Maurice Desrochers  
René Dubuc  
Jérôme Fafard  
Gilles Frappier  
Claude Gardell  
Gilles Morin  
Jean Pérodeau  
Raymond Racicot  
Jean-Guy Rajotte  
Gaston Renaud  
Denis Robitaille  
André Rousseau  
Gérard Senay  
Luc Turgeon

### ORIGINAIRES DE :

Montréal, Qué.  
St-Aubert, Cté L'Islet, Qué.  
Nicolet, Qué.  
St-Ambroise, Cté Joliette, Qué.  
Montréal, Qué.  
St-Nazaire d'Acton, Cté Bagot, Qué.  
Ste-Emélie-de-l'Energie, Cté Joliette, Qué.  
Saskatoon, Sask.  
Delson, Qué.  
St-Ours, Cté Richelieu, Qué.  
Montréal, Qué.  
LeMoyne, Cté Chambly, Qué.  
St-Raymond, Cté Portneuf, Qué.  
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba.  
Montréal, Qué.  
Upton, Cté Bagot, Qué.  
Québec, Qué.

## FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER

# Et VOUS...

avez-vous souscrit au Fonds annuel de l'Alma Mater ?

Les autres souscrivent, et vous ?

*C'est une occasion unique de prouver que vous appréciez votre formation et aussi votre profession.*

Votre souscription prouve votre estime pour **L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.**

Par votre souscription, vous accomplissez UN DEVOIR SOCIAL  
que votre éducation apprécie à sa juste valeur.

● **MERCI** à ceux qui ont souscrit. ● **MERCI** à ceux qui souscrivent. ● **MERCI** à ceux qui souscriront.

**Le FONDS ANNUEL  
DE L'ALMA MATER  
attend votre souscription  
1962-1963**

**FAITES VOTRE PART.**

Sous pli ma souscription 1962-63 au montant de \$ .....  
au Fonds Annuel de l'Alma Mater

Nom .....  
(en lettres moulées)

Adresse .....

Faculté et année de promotion .....

**IMPORTANT :** S.V.P. faire chèque à l'ordre du "Fonds Annuel de l'Alma Mater" et faire parvenir à l'Association des Diplômés, 2222 Maplewood. Un double reçu pour fins d'impôt sera transmis pour toute souscription excédant \$1.00.

*Bonnes Vacances à tous — Prochain Numéro en Septembre*